



Doc. 12755

05 octobre 2011

La politique arménienne compromet le règlement du conflit du Haut-Karabakh

Déclaration écrite n° 494

Cette déclaration écrite ne reflète pas la position de l'Assemblée, mais uniquement celle des membres qui l'ont signée. Elle ne fera pas l'objet de mesures supplémentaires de l'Assemblée.

1. L'Arménie poursuit sa politique d'occupation militaire de 20 % du territoire internationalement reconnu de l'Azerbaïdjan, qui est lui aussi un État membre du Conseil de l'Europe. La Résolution 1416 (2005) de l'Assemblée rend compte de cette occupation et invite l'Arménie à se retirer des territoires azerbaïdjanais occupés.
2. Pourtant, après avoir à nouveau ignoré sciemment les résolutions pertinentes du Conseil de l'Europe et des Nations Unies, l'Arménie a organisé le 18 septembre 2011 des élections municipales dans la soi-disant République du Haut-Karabakh, qui n'a pas été reconnue et forme un régime illégal établi dans les territoires azerbaïdjanais occupés. Outre leur caractère contraire au droit international et aux résolutions internationales adoptées à propos de ce conflit, les élections précitées sont extrêmement préjudiciables aux négociations très délicates actuellement engagées entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie et créent de fortes tensions dans la région. Ces élections ont également été fermement condamnées par la plupart des organisations internationales.
3. En conséquence, nous condamnons résolument les élections précitées et invitons les autorités arméniennes à adopter une position constructive dans le processus de négociation, en respectant les normes du droit international, et à cesser ces actes destructeurs et illégaux, qui sont contraires au droit international et aux résolutions internationales pertinentes, compromettent et entravent le processus de négociation engagé pour régler le conflit du Haut-Karabakh et créent ainsi des tensions dans la région.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

PASHAYEVA Ganira, Azerbaïdjan, GDE
ABBASOV Aydin, Azerbaïdjan, SOC
BAKIR Pelin Gündeş, Turquie
ÇONKAR Ahmet Berat, Turquie, GDE
DAVITAIA Paata, Géorgie, GDE
DIŞLİ Şaban, Turquie, PPE/DC
ERKAL KARA Tülin, Turquie, PPE/DC
HAJIYEV Sabir, Azerbaïdjan, SOC
İBRAHIMLI Fazail, Azerbaïdjan, ADLE
JELINČIČ PLEMENITI Zmago, Slovénie, GDE
KAYATÜRK Burhan, Turquie, PPE/DC
KOÇ Haluk, Turquie, SOC
MEMECAN Nursuna, Turquie, ADLE
MUSTAFA Fazil, Azerbaïdjan, ADLE
NESSA Pasquale, Italie, PPE/DC
RZAYEV Rovshan, Azerbaïdjan, PPE/DC
SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, GDE
TÜRKEŞ Ahmet Kutalmış, Turquie, GDE
TÜRKEŞ Tuğrul, Turquie, GDE
VITALI Luigi, Italie, PPE/DC

Total = 20

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste